BULLETIN COMMUNAL

Juin – Juillet – Août 2026

Commune de

LE GALLET

- **Informations**
- **Vie de la commune**
- **PV du Conseil**

Les dernières infos de notre village

Les événements passés et à venir

Alerte Grosses Chaleurs :
Protégeons-nous les uns les autres

Avec l'arrivée de la saison estivale, Madame la Maire rappelle les consignes strictes de vigilance pour la sécurité de tous :

- **S'hydrater et se protéger :** Buvez de l'eau régulièrement, fermez vos volets et fenêtres en journée pour maintenir la fraîcheur de vos logements, et évitez impérativement les efforts physiques aux heures les plus chaudes (entre 11h et 21h).

- **Solidarité de voisinage :** Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles autour de chez vous. Un petit geste peut sauver une vie.

- **Registre des personnes vulnérables :** Pensez à vous signaler en Mairie (ou à y inscrire un proche) afin que l'équipe municipale puisse vous contacter directement et vous apporter de l'aide en cas de déclenchement du plan canicule.

- **Notre fleurissement raisonné :** Vous avez pu remarquer les nouvelles fleurs qui colorent nos rues. Face aux périodes de fortes chaleurs, la municipalité a fait le choix rigoureux d'un fleurissement raisonné cette année.

Nous faisons appel à votre civisme et à votre esprit de solidarité : si des fleurs sont en souffrance près de chez vous, un petit geste d'arrosage de votre part.

- 🐀 **Campagne de dératisation :**
  La société de dératisation mandatée par la commune a effectué son passage réglementaire dans le village.

  Sachez que la Mairie tient à votre disposition les produits nécessaires si vous constatez des besoins spécifiques à votre domicile. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

- 🐝 **Réglementation pour la destruction des nids d'insectes (Guêpes, Frelons...) :**

  Le conseil municipal confirme le **maintien de la prise en charge financière à 100 %** par la commune pour la destruction des nids d'hyménoptères.

  Attention : Pour bénéficier de cette prise en charge à 100%, vous devez impérativement obtenir une *autorisation préalable de la mairie* et accepter la visite de contrôle d'un conseiller municipal avant l'intervention de l'entreprise.

- **Accueil d'un camp de jeunes :**
  Le village aura le plaisir d'accueillir dans un esprit de partage un camp de pionniers du **15 au 19 juillet prochain.**

- 📝 **À venir dans vos boîtes aux lettres :**
  Vous recevrez très prochainement une **enquête importante sur le numérique**.

- 📊 **Recensement de la population INSEE :**
  Notez dès à présent que le recensement officiel et obligatoire de la population aura lieu du **21 janvier au 20 février 2027**. APPEL A CANDIDATS (s'adresser à la Mairie).

- 🎓 **Opération « Récompenses aux jeunes diplômés »**

  Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la reconduction de l'opération « **Récompenses aux jeunes diplômés** ».

  Parce que la réussite de nos jeunes est une fierté pour toute notre commune, la municipalité souhaite valoriser leurs efforts et leurs parcours (Brevet, CAP, BEP, Baccalauréat, BTS, Licences, Masters, etc.) obtenus cette année.

  À cette occasion, une cérémonie conviviale sera organisée en leur honneur. En guise de félicitations, chaque lauréat se verra remettre **une carte cadeau Illicado d'une valeur de 25 euros.**

  Si l'un de vos enfants êtes fraîchement diplômé(e), il vous suffit de remplir **le bulletin d'inscription joint en annexe** et de le retourner au secrétariat de la mairie.

****

<u>Des nouvelles de notre Bulletin Communal & du Numérique</u>

Un grand **merci** à toutes les personnes qui s'impliquent dans notre démarche **« Le Gallet Connecté »** !

📄 **Côté Bulletin : Cap sur la dématérialisation !**

➢ **Pour ceux qui ont choisi le format numérique :**

C'est la toute dernière fois que vous recevez le bulletin au format papier dans votre boîte aux lettres.

Merci pour ce geste écoresponsable précieux !

➢ **Pour les autres habitants :**

La distribution papier continue normalement. L'imprimé à compléter reste toutefois disponible (voir annexe) pour ceux qui souhaitent passer au numérique à leur rythme.

Restez connectés avec l'application LOCALITI !

Merci aux nombreux citoyens qui ont déjà installé l'application sur leur smartphone pour recevoir les alertes urgentes et les actualités de la commune en temps réel.

Installer LOCALITI sur votre téléphone : Comment procéder :

- Scannez le QR code ci-contre avec votre téléphone ou rendez-vous directement sur Télécharger dans l'App Store ou DISPONIBLE SUR Google Play et téléchargez gratuitement l'application mobile Localiti.

- Géolocalisez-vous et/ou recherchez directement la localité "*60360*" ou "*Le Gallet*"

- Abonnez-vous à nos informations en nous enregistrant dans vos « favoris »

⚠️ **Rappel important :** Bien que notre **site internet** ainsi que l'application **LOCALITI** ne soient pas encore opérationnels à 100 % et font l'objet de mises à jour techniques quotidiennes.

Nous vous invitons à consulter le site très régulièrement : c'est l'outil idéal pour vous tenir informés des derniers événements à venir, des décisions municipales et de la vie de notre communauté.

🌐 **Rendez-vous sur :** [www.legallet.fr]

Merci de votre patience pendant cette phase d'amélioration de notre communication numérique !

Par conséquent, pour obtenir des renseignements, nous vous demandons de toujours vous rapprocher de la mairie.

****

🛑 **Rappel réglementaire**

Nuisances sonores & Bon voisinage

💬 **Esprit de village & Bienveillance réciproque :**

Nous avons la chance immense de vivre dans une petite commune paisible et familiale.

Pour préserver cette qualité de vie, l'écoute mutuelle, la courtoisie et le dialogue restent nos meilleurs atouts.

Prendre le temps d'échanger simplement et cordialement entre voisins permet toujours de désamorcer les petites gênes quotidiennes avant qu'elles ne deviennent des sources de conflit. Continuons à cultiver ce bon esprit de village !

✂️ **Entretien des haies : hauteur et élagage obligatoire**

Pour la sécurité de tous et le maintien d'une bonne visibilité sur nos routes, les règles nationales doivent être appliquées.

Il est de la responsabilité légale de chaque propriétaire de couper les branches et les plantations qui débordent sur la voie publique (trottoirs, routes) ou chez les voisins.

Les arbres et haies ne doivent en aucun cas gêner le passage des piétons ou masquer les panneaux de signalisation ou diminuer la visibilité.

****

🎉 **Tout sur le Comité des Fêtes et l'Animation du Village**

La municipalité tient à remercier le Comité des Fêtes, ainsi que tous les bénévoles et les conseillers municipaux qui donnent de leur temps.

Pour une parfaite harmonie, rappelons la répartition des rôles :

Le **Comité des Fêtes** anime la vie festive et la **Commune** gère les cérémonies officielles et Noël.

****

📜 **Bilan des événements passés**

- **La chasse aux œufs :** Une magnifique réussite qui a ravi l'ensemble des enfants.
- **La brocante :** Malgré un lourd orage venu perturber l'organisation, un grand merci aux bénévoles et élus qui ont prêté main-forte avec courage face aux caprices de la météo.
- **La Fête des Voisins :** Un très beau moment de convivialité et de partage qui est venu clore de manière chaleureuse cette première série d'événements.

De belles manifestations se préparent :

Célébration du 14 Juillet :

Une soirée citoyenne et festive !

Rendez-vous le lundi 13 juillet dès 18h00

En raison de délais administratifs indépendants de notre volonté, le feu d'artifice ne pourra pas avoir lieu cette année. De même, à la suite des derniers arrêtés préfectoraux, la retraite aux flambeaux est annulée.

Qu'à cela ne tienne ! La municipalité et le Comité des Fêtes s'unissent pour vous proposer **une soirée citoyenne, conviviale et festive.**

Venez nombreux partager ce moment chaleureux !

📅 Au programme de votre soirée

- **Dès 18h00 :** Ouverture des animations et des jeux pour tous les âges.
- **À 18h30 :** Cérémonie officielle au Monument aux Morts, suivie du traditionnel **verre de l'amitié** offert par la mairie.
- **La suite de la soirée : Place au repas partagé et au barbecue !**
  - Chacun apporte son plat ou ses grillades.
  - Des barbecues (mis à disposition et gérés par le Comité des Fêtes) seront prêts à l'emploi : **chacun fait cuire ses propres grillades** dans une ambiance d'échange et de convivialité !

****

📅 Les rendez-vous à ne pas manquer !

🌱 **Opération citoyenne** et environnementale « Nettoyons la nature »

🎃 **La Fête d'Halloween**

🤝 Appel aux bénévoles (Décorations de Noël)

Pour embellir nos rues lors des festivités de fin d'année, le Comité des Fêtes recherche activement des bénévoles pour **aider à réparer, refaire et créer de nouvelles décorations de Noël.**

Si vous possédez un peu de temps, des talents de bricoleur ou simplement l'envie de participer à la féerie du village, faites-vous connaître rapidement auprès du Comité.

🎄 Fête intergénérationnelle de Noël

Le **vendredi 18 décembre 2026**, le conseil municipal et le comité des fêtes vous invitent à partager une magnifique soirée de fin d'année, pensée pour les petits comme pour les grands !

Au programme de cet événement festif :

- **Le comité des fêtes** animera la soirée et aura le plaisir de vous offrir un spectacle captivant ainsi que des chocolats, à savourer autour du verre de l'amitié
- **La municipalité** gâtera nos jeunes et nos aînés en offrant des jouets et des cartes cadeaux aux enfants, ainsi que de chaleureux colis de Noël aux seniors.

Le Bulletin spécial :

"Bon Voisinage"

Chers habitants,

Le soleil pointe le bout de son nez, les barbecues chauffent et les jardins verdissent à vue d'œil.

C'est la saison idéale pour profiter de notre commune à condition que la vie en communauté ne se transforme pas en parcours du combattant

! Voici un petit rappel des règles d'or pour que tout le monde garde le sourire.

Haies hautes, voisins bas : l'art de la coupe réglementaire

On adore le vert, mais on préfère quand il reste chez soi ! Si votre haie commence à ressembler à la jungle amazonienne et qu'elle tente une invasion pacifique (ou non) chez votre voisin, il est temps de sortir le taille-haie.

- **La règle d'or :** Vos plantations ne doivent pas dépasser sur les voies publiques ni chez les voisins.
- **En limite de propriété :** Si votre haie est plantée à moins de 2 mètres de la ligne séparative, elle ne doit pas dépasser **2 mètres** de hauteur. Si elle est plantée à plus de 2 mètres, elle peut être plus haute.

Le conseil civique : Discuter avec son voisin autour d'un café avant de couper, c'est toujours mieux que de s'échanger des courriers recommandés !

Symphonie en "Tondeuse Majeure" : les horaires à respecter

Parce que le doux ronronnement d'un moteur à essence à 7h du matin un dimanche fait rarement plaisir, il y a des horaires pour vos travaux de bricolage et de jardinage bruyants (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, etc.).

Merci de respecter ces plages horaires :

Jour de la semaine	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	08h30 12h00	14h00 19h30
Le samedi	09h00 12h00	15h00 19h00
Le dimanche et jours fériés	10h00 12h00	*Repos l'après-midi !*

Chut... Vous n'êtes pas tout seul (même si vous chantez très bien)

Le bruit, c'est le grand classique des discordes de l'été. Alors, pour éviter que votre voisin ne se transforme en Hulk, voici un petit guide de survie acoustique :

Le chien "débatteur" : Médor a certainement beaucoup de choses à dire sur la géopolitique mondiale ou sur le chat du voisin, mais ses monologues de 3 heures à 2 h du matin sont passibles d'un carton rouge.

La soirée "DJ de l'été" : On adore les années 80, mais vos voisins ne partagent pas forcément votre passion pour Céline Dion à fond les ballons à minuit.

Respect du voisinage : chut après 22 heures !

Nous vous rappelons que le calme doit être préservé, en particulier après 22 heures.

Les bons réflexes :

- On baisse le volume et on rentre à l'intérieur.
- En cas de fête : On prévient ses voisins à l'avance (c'est toujours plus sympa !).

Le dialogue sont les clés d'un village agréable.

Merci à chacun pour votre bienveillance et votre respect mutuel

L'équipe municipale vous remercie pour votre civisme et vous souhaite un excellent été à tous, dans le calme et la bonne humeur !

Infos ADIL

DPE et locations saisonnières

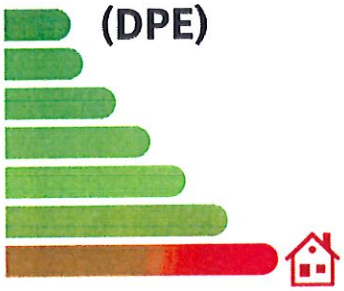

Diagnostic de Performance énergétique

Le bailleur d'une location « classique » doit fournir un DPE à son locataire et en fonction d'un calendrier d'application respecter un certain niveau de décence énergétique.
Les locations saisonnières (touristiques) ne seront impactées par ces exigences qu'à compter du 1er janvier 2034 avec une étiquette énergétique qui ne devra pas être inférieure à D.

Attention cependant, dans les communes (en hexagone) qui par délibération ont instauré une autorisation de changement d'usage pour ce type de locations, le propriétaire du bien devra présenter un DPE attestant que l'étiquette du logement est comprise entre les classes A à E, et à compter du 1er janvier 2034 entre les classes A et D.
L'ADIL informe gratuitement sur les questions juridiques, fiscales, financières et conseils en énergie liés au logement, n'hésitez pas à nous contacter.

adil de l'Oise

17 Rue Jean Racine - Beauvais
03 44 48 61 30

LE GALLET
COMMUNE VERTE & CONNECTÉE

****

Moins de papier, c'est plus de nature !
Aidez votre mairie à réduire son empreinte écologique et à faire des économies en recevant nos informations par e-mail.

Pourquoi passer au numérique ?

- **Écologie :** Préservons nos arbres et réduisons les déchets.
- **Économie :** Réduisons les frais d'impression pour investir ailleurs dans le village.
- **Rapidité :** L'info arrive directement dans votre boîte mail !

✍ **COUPON À DÉPOSER EN MAIRIE**
Nom / Prénom : _____
Adresse : _____
Mon E-mail : _____ @ _____

□ ***J'autorise la mairie de Le Gallet à m'envoyer les informations par mail.***

Vous préférez la version papier ?
Le numérique est une alternative, mais nous tenons à ce que personne ne soit oublié.
Ceux qui souhaitent continuer à recevoir le bulletin au format papier peuvent :

□ Venir le récupérer directement en Mairie (disponible à l'accueil).
□ Le recevoir dans votre boîte aux lettres comme d'habitude
□ Déposé par un élu.

💻 **Restez informés en un clic !**
Retrouvez **toutes les informations et actualités** de la commune en temps réel sur notre **site internet**.

🔒 **Vos données sont protégées (RGPD)**
Conformément au règlement RGPD, votre adresse mail reste strictement confidentielle. Elle ne sera utilisée ***que*** *par la mairie pour la communication communale et ne sera jamais transmise à des tiers.*

MAIRIE DE LE GALLET - 60 360
Tél : 03 44 13 01 31
commune-legallet@wanadoo.fr
legallet.fr

RÉCOMPENSES AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE LE GALLET

Pour tous les jeunes qui viennent de passer les épreuves ou qui sont encore en examen,
sachez que le Conseil Municipal de LE GALLET a reconduit l'opération exceptionnelle qui consiste à récompenser les jeunes diplômés 2026.

Pour tout diplôme scolaire obtenu en 2026 du CAP, Brevet des Collèges, BEP, BAC (général, pro..), au bac+2 (DUT, B.T.S), il conviendra de fournir un justificatif (feuilles de notes et/ou de réussite de l'examen) avant le 27 juillet 2026.

La récompense d'une valeur de 25 euros sera remise au jeune **lors d'une petite cérémonie fin août-début septembre** (la date vous sera communiquée très prochainement)

COUPON A DÉPOSER EN MAIRIE POUR LE 27 JUILLET AU PLUS TARD AVEC LE JUSTIFICATIF DE RÉUSSITE
(copie de la feuille de notes ou/et de l' attestation de réussite, présentation de l'original en mairie)

RÉCOMPENSES AUX JEUNES DIPLÔMÉS DE LE GALLET

Nom : ……

Prénom : ……

Domicilié (e) : Rue ……
60 360 LE GALLET

Diplôme obtenu : ……

Nom et Adresse de l'Établissement ……
……

Observations sur vos disponibilités pour la cérémonie : (facultatif)
La présence du jeune est fortement souhaitée ; Merci d'indiquer vos remarques
……
……